



N° 33 – 30 Octobre 2023

# WARLUS - INFOS

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Sommaire

Conseil Municipal	P. 1 à 4
Retour sur le 16 Sept.	P. 4   5
Avis aux nouveaux	
Warlusiens	P. 5
Le 11 Novembre	P. 5
Après-midi dansant	P. 6
Qualité de l'eau	P. 6
A vos agendas	P. 6

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 18 Octobre 2023. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des sujets abordés :



### Minute de silence

Dès l'ouverture de la séance Madame le Maire a proposé une minute de silence qui a été observée par l'ensemble du Conseil Municipal, à la mémoire de Monsieur Dominique BERNARD, professeur du lycée-collège Gambetta d'Arras, assassiné à l'entrée de l'établissement le vendredi 13 Octobre 2023.

### 1 – Loi APER

Madame le Maire a précisé que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « *planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires* ».

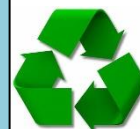
Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives et elles devront faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la Loi APER, il revient donc au Conseil Municipal de définir ces modalités.

### CONCERTATION PUBLIQUE :

- Mise à disposition d'un dossier de concertation (disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie) contenant :
  - Les fiches pratiques sur les différentes énergies de l'ADEME,
  - Un registre d'observation du public,
  - La délibération du Conseil Municipal du 18 Octobre 2023 et ses annexes.
- La contribution du public aura lieu à travers le registre de concertation inséré dans le dossier, le public peut également transmettre ses remarques à l'adresse mail de la mairie : [commune-de-warlus@orange.fr](mailto:commune-de-warlus@orange.fr)
- La concertation publique aura lieu **du 30 Octobre 2023 à 9h00 au 17 Novembre 2023 à 17h00.**

Directrice de la publication : Catherine LIBESSART ; Equipe de rédaction : Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, Christian SENEZ, Bérange TLILI, Michel TRUFFIER  
Imprimé en Mairie de Warlus à 185 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique



Globalement, le Conseil Municipal a proposé de **ne pas instaurer de zone d'accélération** sur notre commune, avec le Solaire Photovoltaïque au sol, le Solaire Thermique au sol, le Biogaz (incluant les gaz de décharges et de boues de station d'épuration), l'Éolien, la Biomasse (y compris biocarburants), la Valorisation énergétique des déchets autres que biomasse dit de récupération. Et bien entendu, nous n'avons pas la possibilité d'utiliser le gaz de mine ou de produire de l'hydro-électricité.

Le Conseil Municipal a proposé **d'instaurer des zones d'accélération sur le périmètre de l'ensemble de la commune, en ce qui concerne le Solaire Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières, le Solaire thermique sur bâtiments et ombrières, la Géothermie et les Pompes à chaleur aérothermique.**

**Ces documents sont visibles dans le dossier complet consultable en Mairie.**

Il est précisé que la délibération du 18 Octobre 2023 **ne délimite pas, de manière définitive** les zones d'accélération mais qu'il s'agit bien d'une proposition qui est donc soumise au public selon les modalités définies en page précédente. Après avoir dressé le bilan de la concertation, elle pourra éventuellement être modifiée avant approbation par une délibération transmise au référent préfectoral.

La définition de ces zones ne revêt bien entendu aucun caractère obligatoire pour les habitants mais elle permettra, lorsqu'ils seront dans ces zones d'obtenir plus de facilités pour réaliser leur projet de production d'énergie renouvelable. Chaque projet nécessitera toujours le dépôt d'un dossier préalablement aux travaux et reste soumis aux autres règles d'urbanisme.

## 2 - Référents « Participation citoyenne »

**Le Conseil Municipal réuni le 5 Septembre 2023, a donné son accord pour la mise en place du dispositif « Participation citoyenne » dans la commune.**

Suite à cet accord, une réunion d'information a été organisée le 25 Septembre 2023. La population y était invitée (Bulletin municipal n° 32 du 11 Septembre 2023) mais nous avons constaté un nombre limité d'habitants lors de cette réunion.

Quelques conseillers municipaux et quelques autres habitants sont volontaires pour être référents.

**Pour étoffer cette équipe de référents, il est de nouveau fait appel à volontaires.** Si vous souhaitez rejoindre ces référents, vous pouvez contacter la mairie. Il est précisé qu'aucune donnée personnelle ne sera communiquée à la population en dehors de la liste des noms des référents.

## 3 – Colis de Noël et jouets

- **Colis des aînés**

Des sondages ont été effectués auprès des anciens pour connaître leurs préférences (deux colis ou un seul pour un couple et sur la composition du colis).

Les avis étant très partagés, un tour de table parmi les membres du Conseil a permis de déterminer un panel de produits parmi lesquels la composition définitive du colis sera choisie.



- **Noël des enfants**

Il est prévu un jouet pour les enfants de 0 à 6 ans et un bon d'achat pour les enfants de 7 à 11 ans.

Nous avons déterminé un nombre de bénéficiaires mais de nouveaux arrivants dans la commune ne se sont pas manifestés en mairie et nous ignorons s'ils ont des enfants et



leur âge. Il est donc demandé aux nouveaux arrivants ayant des enfants de se présenter en mairie avec leur livret de famille.

- **Modalités de remise**

**Le colis des aînés sera remis à domicile le samedi 16 Décembre au matin. Quant aux enfants, ils seront invités pour un goûter à la salle polyvalente « Jean Lefranc » le dimanche 17 Décembre dans l'après-midi. L'horaire sera confirmé en fonction des animations proposées. Et comme nous souhaitons favoriser les relations intergénérationnelles, les anciens y seront également invités.**

#### 4 – Divers

**4 – 1 - Pour le sas de la salle polyvalente**, nous avons consulté trois entreprises et nous attendons encore deux devis.



**4 – 2 - Illuminations de Noël :** Des améliorations seront apportées aux illuminations de Noël dans la commune, avec des rennes et des sapins lumineux qui seraient installés au carrefour des CD 59 et 62 ainsi que sur la place. Ces motifs seront composés uniquement d'ampoules LED pour limiter la consommation (de 25 à 35 W au maximum par motif selon sa taille)

#### 4 – 3 - Eclairage public

L'arrêt de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures avait été décidé pour réaliser des économies d'énergie, comme la majorité des communes environnantes. Par exemple Berneville éteint à 21 heures, Barly à 21 heures 30 et Wanquetin à 22 heures.

**Après discussion, le Conseil Municipal décide de maintenir la coupure de l'éclairage la nuit mais en la décalant de minuit à 6 heures. Il souhaite également que soit examinée la possibilité de réduire l'intensité sur certaines heures.**

#### 4 – 4 - Taxe de contrôle de l'assainissement individuel

Le contrôle de l'assainissement non collectif doit en principe être effectué tous les dix ans. Un contrôle revient à 180 € HT par ménage. Chaque foyer dispose ensuite de 4 ans pour se mettre aux normes.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes est chargé de ces contrôles. Le premier contrôle interviendra dans la prochaine décennie, aucune date ne nous ayant encore été communiquée.

En conséquence, pour lisser la dépense, le Conseil Communautaire des Campagnes de l'Artois a décidé d'une **redevance annuelle de 19,80 €** qui sera perçue par foyer à compter de 2024.



#### 4 – 5 - Gestion du cimetière

L'engazonnement des allées a été réalisé par l'entreprise EHTRE et l'accès du cimetière a été interdit au public pendant quelques jours.

Pour les tombes en état d'abandon dont on peut envisager la reprise de concession, la procédure est strictement réglementée, notamment par l'article 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié récemment par la loi n° 2022-217 du 21 Février 2022.

La première étape est un procès-verbal de constat de l'état d'abandon qui doit être porté à la connaissance des familles et du public. Une première visite au cimetière a été fixée au lundi 23 Octobre à 12 heures 30. Bien entendu, les familles concernées seront recherchées, avisées et associées quand ce sera possible.

**Il est d'ores et déjà demandé aux familles responsables de sépultures dégradées d'intervenir rapidement pour une remise en état, ou de contacter la mairie pour faire part de vos intentions quant au devenir dudit caveau.**

Par ailleurs, nous attendons un devis pour les plantations de la plate-bande entre le parking du cimetière et la route départementale ainsi que pour le fossé à l'intérieur du nouveau cimetière.

**4- 6 - Les jeux sur la place :** Les tables et bancs contigus n'ayant pas été posés dans de bonnes conditions, des modifications ont été demandées. La balançoire qui ne fonctionne pas normalement pour des enfants (trop rigide) sera changée.

**4 - 7 - Subventions MMU :** Notre dossier de réfection des rues d'Arras et de Wanquetin n'a une nouvelle fois pas été retenu par le Conseil Départemental en Septembre lors du deuxième examen de l'année. Il nous est impossible de commencer les travaux sans les subventions attendues. Nous avons donc redéposé le dossier pour l'année prochaine.

**4 - 8 - L'église :** Nous avons rencontré le 9 Octobre Monsieur DEWERDT, architecte. Pour des raisons de coût, nous ne souhaitons pas utiliser des ardoises pour la toiture comme préconisé initialement par les Bâtiments de France. M. DEWERDT doit réitérer auprès des bâtiments de France notre demande de ne pas utiliser les ardoises mais d'opérer une réfection à l'identique puisque la toiture est actuellement constituée de tuiles. Le dépôt du permis de construire est préconisé pour Novembre.

## RETOUR SUR LE 16 SEPTEMBRE



Le samedi 16 Septembre, notre village a connu une grande animation avec la traditionnelle brocante organisée par l'association « Warlus Loisirs Animation » en partenariat avec la municipalité. Environ 80 exposants avaient réservé un emplacement et toute la rue d'Agnez, qui avait été interdite la circulation pour l'occasion, était occupée. Les conditions météorologiques favorables ont encouragé de nombreux amateurs, à la recherche d'objets rares, anciens ou pratiques à venir à Warlus ce jour-là. De l'avis des exposants comme des visiteurs, ce fut un beau moment, convivial et décontracté qu'ils ont apprécié.

A l'issue de la brocante, vers 17 heures, un apéritif concert était organisé dans la salle polyvalente « Jean Lefranc ». Les maires des communes voisines et la population warlusienne ont pu y participer

dans la bonne humeur. Nous remercions les élus qui nous ont fait l'honneur de leur présence ainsi que les Warlusiennes et Warlusiens dont la venue est un encouragement pour les organisateurs.

Et bien entendu nous avons pensé aux enfants en mettant une structure gonflable et les jeux de la place à leur disposition. La bonne humeur qui a régné tout au long cette journée, la satisfaction des uns et des autres d'y avoir participé et les encouragements reçus ont été appréciés des bénévoles qui ont fait de cette manifestation une réussite. Qu'ils soient toutes et tous remerciés pour leur implication dans la vie du village.



## AVIS AUX NOUVEAUX WARLUSIENS

De nouveaux habitants sont arrivés dans notre village et tous ne se sont pas manifestés auprès de la mairie. Cette démarche a un double but : l'inscription sur la liste électorale et le recensement des enfants, pour les cadeaux de Noël notamment ou d'éventuelles mesures ultérieures, selon l'âge.

**1 – Pour les enfants :** Afin de pouvoir les prendre en compte pour la remise des cadeaux, il est demandé de se présenter en mairie avec le livret de famille.

### 2 – Liste électorale

L'article L 19 du Code Electoral, indique que la Commission de Contrôle de la liste électorale communale doit se réunir au moins une fois par an. Bien qu'aucune élection ne soit prévue cette année, et pour respecter les termes de cet article L 19, cette commission sera donc réunie avant la fin de cette année.

**C'est pourquoi il est demandé aux nouveaux habitants qui ne l'auraient pas encore fait, de régulariser leur situation** avant la réunion de cette commission. Il est rappelé qu'aux termes des articles L 9 et L 10, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire mais nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales.

Avec la mise en place du répertoire électorale unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

L'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire directement par internet à l'adresse ci-dessus ou sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)



## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, la cérémonie patriotique du **11 Novembre** sera l'occasion d'un moment de recueillement devant le monument aux morts et la stèle. **Le dépôt de gerbes est prévu à 11 heures 30.** Les habitants sont invités à y participer.

Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente Jean Lefranc, auquel les participants sont cordialement invités.

## APRES-MIDI DANSANT



L'association Warlus Loisirs Animation organise un après-midi dansant le **dimanche 26 Novembre 2023 de 14 h 30 à 19 heures à la salle polyvalente Jean Lefranc.**

Comme l'an dernier, elle a fait appel au duo OSMOSE, qui avait été très apprécié, pour animer ce moment de convivialité.

Chansons d'hier et d'aujourd'hui, duos de légende, saxophone, musette, Annie Loris et Olivier Verdi s'adaptent à toutes les demandes et leur répertoire s'adresse à **tous les publics** puisqu'il couvre la période des années 1930 à 2000.

Buvette et pâtisseries.

**Entrée : 10 euros**

Le nombre de places étant limité, il est prudent de réserver pour ce moment de joie et de bonne humeur.

Pour ce faire, **vous pouvez contacter le 06 33 81 53 50** ou [warlusloisirsanimation@gmail.com](mailto:warlusloisirsanimation@gmail.com)

## QUALITE DE L'EAU – INFORMATIONS COMMUNALES



La Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale effectue régulièrement des contrôles de la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Le dernier prélèvement pour notre commune a eu lieu le mercredi 20 Septembre 2023. La conclusion sanitaire de cette analyse indique : « **Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés** ». **Equilibre calco-carbonique : le pH est à 7,4.**

## A NOTER SUR VOS AGENDAS

**Du 30 Octobre au 17 Novembre :** Concertation publique en Mairie concernant la loi APER.

**Le samedi 11 Novembre à 11 heures 30 :** Cérémonie patriotique au monument aux morts et à la stèle des femmes déportées.

**Le dimanche 26 Novembre de 14 heures 30 à 19 heures :** Après-midi dansant à la salle polyvalente Jean Lefranc.

**Le samedi 16 Décembre à partir de 9 h 30 :** Distribution des colis aux aînés.

**Le dimanche 17 Décembre après-midi :** Arbre de Noël, remise de cadeaux aux enfants et goûter à la salle polyvalente Jean Lefranc, à un horaire qui sera précisé ultérieurement, en fonction des animations proposées. Les aînés y sont également invités.

**Le vendredi 19 Janvier 2024 à 19 heures 30 :** Cérémonie des vœux à la salle polyvalente Jean Lefranc.